

PROJET

CARAP

KIT DE

FORMATION

Module Pol_Ling

Le CARAP et les politiques linguistiques éducatives

Partons d'abord à la recherche du souhaitable...

- Le souhaitable – à propos de quoi ?
- Le souhaitable – selon qui ?

Le souhaitable – à propos de quoi ?

Le souhaitable dont nous parlons ici, c'est ce que l'on peut / doit **souhaiter atteindre** par / dans l'enseignement **en ce qui concerne les langues**.

Bien sûr, cela varie forcément en fonction des contextes et des niveaux scolaires.

Mais il est sans doute possible d'énoncer **quelques principes généraux** en ce qui concerne :

- **ce qui devrait être atteint et pour quelles langues**
- **la façon de procéder** pour l'atteindre.

C'est ce que nous allons chercher à faire maintenant ensemble. Ensuite, nous nous demanderons dans quelle mesure cela est atteint ou non et nous émettrons des hypothèses sur les raisons éventuelles d'éventuelles insuffisances, avant d'envisager ce qui, toujours éventuellement, pourrait être fait pour aller un peu plus vers le souhaitable.

Mais n'anticipons pas trop...

Le souhaitable – selon qui ?

Passons à **la seconde question : Le souhaitable, selon qui ?**

Nous nous intéresserons **principalement à ce que vous en pensez, VOUS**. En tant que professionnel bien sûr (enseignant spécialiste de langue(s), enseignant généraliste, formateur d'enseignants, responsable d'établissement, responsable de curricula...), mais aussi, pourquoi pas, en tant que citoyen.

Nous nous intéresserons **aussi, fortement, à ce que propose le Conseil de l'Europe**, mais également, si vous le souhaitez, à ce que vous demandent ou conseillent **les autorités éducatives de votre pays / région**. Ou même à ce qu'expriment **les matériaux d'enseignement** que vous utilisez, qu'ils l'expriment explicitement (dans les conseils aux professeurs) ou implicitement (par les contenus et tâches proposés).

.

Commençons donc par vous ...

Le souhaitable – selon vous

Rassurez-vous, nous n'allons pas vous demander de disserter longuement sur ce sujet. L'idéal est que vous réussissiez en quelques phrases à dire ce qui est essentiel pour vous.

Mais avant de le faire, **quelques précisions très importantes** :

Ne vous limitez pas à ce que vous faites aujourd'hui, avec les contraintes qui sont les vôtres . Il se peut bien sûr que vous réalisiez déjà une partie de ce qui est selon vous souhaitable, mais il est vraisemblable aussi que vous rencontrerez certains freins ou obstacles : organisation des enseignements, programmes, examens, traditions didactiques, horaires, nombre d'élèves...

Il ne faut pas non plus décrire un monde utopique où toutes les contraintes disparaîtraient comme par enchantement : sauf situation exceptionnelle, les élèves ne peuvent pas faire 25 heures de langue(s) par semaine, dans des classes limitées à douze élèves maximum...

Le souhaitable que vous allez décrire doit être **réalisable** au prix d'efforts raisonnablement envisageables.

Le souhaitable – selon vous

On se lance ?

Oui ?

Nous vous proposons de le faire en **deux étapes**.

Essayez **d'abord** de répondre **très spontanément et très globalement**. (Nous vous aiderons ensuite à formuler une réponse plus détaillée.)

Notez-vous* en **une dizaine de lignes** ce qui vous vient d'abord à l'esprit.

Allez, c'est à vous !

10mn, pas plus....



* Même si vous avez décidé de travailler à plusieurs pour ce module, nous recommandons ici un travail personnel.

Le souhaitable – selon vous (à rédiger !)

Voyons à présent le questionnaire destiné à soutenir votre réflexion que nous vous avons préparé *Ouvrez le fichier « Fiche_1_Reflexion.doc »... !* (Il s'agit de votre premier « Document Activité »)



Le souhaitable – selon le Conseil de l'Europe

Vous voilà donc de retour, après avoir énoncé ce qui est souhaitable selon vous.

Nous allons maintenant vous inviter à prendre connaissance de ce que préconise le Conseil de l'Europe, qui a développé des instruments particulièrement complets en matière de réflexions et de propositions pour la didactique des langues (en particulier, le Cadre européen commun de référence pour les langues – Conseil de l'Europe, 2001) et les politiques linguistiques éducatives (en particulier, le Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques en Europe Beacco & Byram, 2007). Nous vous conseillons également de consulter ultérieurement par vous-mêmes un document plus récent (Beacco & al., 2010). (Les ouvrages cités sont référencés à la fin du présent document.)

Nous vous présentons des extraits de Beacco & Byram, 2007 et vous proposons de les lire en ayant en tête ce que vous, vous venez d'écrire.

Parallèlement à votre lecture, vous pourrez, si vous le désirez, noter vos réactions personnelles dans un fichier que nous vous avons préparé à cet effet. Il s'agit du fichier « *Fiche_2_Notes-lecture_Guide_Cons-Eur.doc* » que nous vous conseillons de regarder avant de passer à la page suivante.

Le souhaitable – selon le Conseil de l'Europe

Avant d'en arriver au « souhaitable » proprement dit, quelques indications sur la terminologie utilisée, puis sur les fondements qui inspirent les choix du « Guide » :

Repères terminologiques utiles pour la compréhension du « souhaitable » selon le Guide...

<§1> On distingue ainsi le **multilinguisme**, comme présence conjointe de différentes langues sur un territoire donné, du **plurilinguisme** du locuteur, comme **répertoire** des langues qui sont à sa disposition. (p.73)

Attention, cette distinction n'est pas encore appliquée par tous les auteurs !!!

<§2> L'ensemble de ces variétés maîtrisées par un locuteur ou par un groupe de locuteurs, est désigné par le terme de **répertoire linguistique**. (ibid.)

<§3> Le plurilinguisme [est] retenu comme principe des politiques linguistiques éducatives par le Conseil de l'Europe. **Le plurilinguisme est à entendre comme :**

- **Compétence.** *C'est-à-dire:* La capacité intrinsèque de tout locuteur à **employer** et à **apprendre**, seul ou par un enseignement, plus d'une langue.
- **Valeur.** *C'est-à-dire:* une valeur éducative fondant la tolérance linguistique, c'est-à-dire l'acceptation positive de cette diversité. (p. 18)

Le souhaitable – selon le Conseil de l'Europe

Quels fondements pour les politiques linguistiques pour l'Europe ?*

<§4> La détermination de principes pour les politiques linguistiques éducatives européennes se situe sur un *continuum* qui porte de choix techniques à des choix identitaires. Toutes ces options sont présentes à la fois dans le débat sur le devenir européen [...] : conception économique (circulation des biens et des personnes), culturelle, sociale (cohésion sociale), politique (démocratie et droits des minorités) et même anthropologique (quelle forme d'identité communautaire pour les Européens ?).

<§5> L'Europe n'est pas une entité politique de même nature qu'un État nation, à qui il suffirait de se doter d'une (ou de plusieurs) langue(s) nationale(s) officielle(s), pour en tirer une forme d'unité ou d'identité. C'est un ensemble historique foncièrement original, espace pluriel, dans lequel ont cours des variétés linguistiques multiples, expression d'une diversité culturelle constitutive, qui se sont enrichies mutuellement, mais dans lequel aucune variété linguistique n'a occupé une position dominante dans la longue durée. Pour les citoyens européens, il n'existe probablement aucune langue qui puisse, à elle seule, représenter la langue d'appartenance à cet espace.

<§6> La détermination de principes pour les politiques linguistiques éducatives doit aussi tenir compte des évolutions en cours : d'un côté, l'internationalisation, la mise en marché de la plupart des activités humaines, le rôle croissant des entreprises multinationales, la fonction sociale modélisante de l'économie, l'impact de la culture télévisuelle, de l'autre, la nouvelle émergence de sentiments identitaires, le retour des nationalismes à base ethnocentrique.

* Guide – pp. 32-35

Le souhaitable – selon le Conseil de l'Europe

Le souhaitable selon le Guide (1)

<§7> [...] il revient aux systèmes éducatifs et à toutes les autres instances de formation [...] de développer ces répertoires [les répertoires linguistiques des individus], en accroissant les compétences, les niveaux de compétences, le nombre des variétés connues. (74)

<§8> Constituer une offre éducative plus diversifiée en langues est une des conditions de la mise en place de parcours d'enseignements/apprentissages véritablement plurilingues. (p. 117)

<§9> (A propos de l'anglais): [il convient] de faire en sorte que le répertoire plurilingue individuel continue à être développé par chacun et ne soit pas comme figé par l'acquisition d'une variété linguistique considérée comme tenant lieu de toutes les autres. (p. 117)

<§10> *Il s'agit de s'engager* [...] sur la voie d'une politique éducative [...] qui se donne les moyens de créer des espaces pour les langues moins parlées et moins enseignées (qu'elles soient nationales, régionales ou minoritaires, communautaires, extra européennes...) (p. 31)

Le souhaitable – selon le Conseil de l'Europe

Le souhaitable selon le Guide (2)

<§11> *Les auteurs du Guide souhaitent la traduction dans les programmes de la conception selon laquelle la connaissance d'une variété linguistique ne relève pas du tout ou rien : on croit communément que tant que l'on n'a pas acquis une compétence de natif, on parle mal. Contre cette croyance ordinaire, on proposera des enseignements conduisant à des compétences diversifiées (en termes de niveau de maîtrise et de compétence : compréhension, compréhension et production, connaissance de la culture cultivée...)* (42)

<§12> *Le plurilinguisme d'un individu est considéré comme un répertoire non nécessairement homogène. Être plurilingue ne signifie pas maîtriser à un haut degré un nombre impressionnant de langues, mais s'être créé une compétence d'utilisation de plus d'une variété linguistique, à des degrés de maîtrise non nécessairement identiques et pour des utilisations diverses (participer à une conversation, lire ou écrire des textes).* (p. 40)

On aura noté que ces deux propositions renvoient directement à la notion de « compétences partielles » développée dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (p. 9).

Le souhaitable – selon le Conseil de l'Europe

Le souhaitable selon le Guide (3)

<§13> *Le plurilinguisme (en tant que compétence)* est considéré comme une compétence transversale aux langues maîtrisées. On pose, dans le Cadre européen commun de référence pour les langues, que cette maîtrise n'est pas de l'ordre « de la juxtaposition ou de la superposition de compétences distinctes [mais qu'il y a bien là] l'existence d'une compétence complexe... » (p. 129). (p. 40)

On en retiendra le caractère pédagogique qui invite à articuler les enseignements de langues les uns aux autres, en ce qu'ils sont susceptibles de mettre en jeu des compétences communes (ibid.)

<§14> L'éducation plurilingue repose sur un principe pédagogique opposé [*au cloisonnement actuel des disciplines linguistiques ou autres*], à savoir que l'acquisition d'une nouvelle variété linguistique se fonde sur les compétences et éventuellement les connaissances développées lors de l'acquisition antérieure d'autres variétés. Ces compétences [...] sont à transférer d'une variété à l'autre, au moyen d'une pédagogie qui les prend en charge, plutôt que d'en ignorer l'existence. Cette perspective n'implique pas de faire disparaître les matières scolaires actuelles, au profit de nouveaux cours de communication verbale assez indistincts. Elle se limite à préconiser la mise en place de concordances et de convergences effectives entre ces enseignements [...]. (p. 95)

<§15> (*Sans oublier bien sûr les éléments du répertoire antérieurs ou parallèles à l'école*): [...] l'enseignement aura pour rôle de valoriser le répertoire de départ des apprenants et de le développer. (p. 75)

Le souhaitable – selon le Conseil de l'Europe

Le souhaitable selon le Guide (4)

<§16> Surtout, les enseignements de langues devraient avoir pour rôle l'autonomisation des apprenants, qui consiste à leur apprendre à apprendre les langues par eux-mêmes, en développant une attitude réflexive par rapport à leurs manières d'apprendre, à ce qu'ils savent et à leurs besoins : tout enseignement de langue devrait comporter cette sensibilisation aux stratégies d'apprentissage et non être envisagé pour lui-même. (75)

<§17> Cette autonomisation passe, au moins, par une forme réflexive d'enseignement/apprentissage, à laquelle doivent concourir les enseignants de toutes les disciplines. (98)

<§18> Et il revient aux systèmes éducatifs de faire prendre conscience à tous les Européens de la nature de cette compétence [la compétence plurilingue], plus ou moins développée suivant les personnes et les contextes, de la valoriser, de la développer dans les premiers apprentissages et tout au long de la vie. (10)

Le souhaitable – selon le Conseil de l'Europe

Le souhaitable selon le Guide (5)

<§19> Un des rôles éducatifs impliqués par la valorisation et le développement des répertoires plurilingues est celui de l'éducation aux différences culturelles et à l'altérité. (p. 76)

<§20> (*Deux objectifs:*) Si la sensibilisation interculturelle concerne la compréhension de l'Autre, en vue d'assurer la communication et la compréhension, la création d'une compétence interculturelle a pour finalité la gestion des rapports entre soi et les autres.

<§21> [le] commerce avec plus d'une culture n'est pas de nature à susciter, de manière automatique, une sensibilité culturelle, comme conscience et acceptation des différences, relativement aux valeurs, comportements, normes, imaginaire et mémoire collectifs, de société à société. Une telle prise de conscience relève d'une éducation, que l'on peut articuler avec les enseignements linguistiques ou aborder de manière spécifique. (p. 76)

<§22> [...] savoir être, comme capacité à suspendre ses jugements [...], mais aussi en se décentrant par rapport à sa culture d'appartenance (par explicitation des implicites ou interrogation des consensus), de manière à la percevoir d'un point de vue (fictif) extérieur, comparable au regard que portent sur elle des étrangers à cette communauté. (p. 76)

Le souhaitable – selon le Conseil de l'Europe

Le souhaitable selon le Guide (6)

<§23> Il peut s'agir, par exemple, d'articuler les formations en langues à une éducation civique, conçue dans le cadre national, ou à une éducation à la citoyenneté démocratique. Cela implique de concevoir les enseignements de langues à la fois comme moyen pour l'exercice de cette citoyenneté (donc comme maîtrise des échanges avec des citoyens européens utilisant d'autres variétés linguistiques) mais aussi comme éducation à l'acceptation des différences linguistiques et culturelles. (108)

<§24> Concevoir la compétence linguistique de chacun comme plurielle et évolutive devrait permettre :

- de rapprocher les groupes culturels constituant l'Europe autour d'une philosophie pacifique des langues, qui devrait contribuer à prévenir les conflits, en donnant des moyens pour imaginer des équilibres linguistiques acceptables
- de contribuer à créer un sentiment d'appartenance commune à un espace politique et culturel, tel que cette appartenance ne soit pas exclusive d'autres langues et d'autres cultures que celle d'Europe ou présentes en Europe. (79)

<§25> l'incivilité ordinaire ne résulte pas seulement de différences entre les variétés sociales utilisées dans les échanges ordinaires, elle tient à ce que des règles de comportement langagier ne sont plus partagées. Réinsérer veut aussi dire réapprendre à communiquer avec tous. Cette tâche éducative peut être techniquement traduite dans la problématique du plurilinguisme. (ibid.)

Comparons...

- MOI et le Guide

ou plutôt (c'est plus modeste) :

- Le Guide et moi

Le Guide et moi

Vous avez devant les yeux vos notes de lecture (Fiche 2) pour lesquelles nous vous avons conseillé de ne pas hésiter à comparer ce qui est dit par le Guide et ce que vous aviez vous-même exprimé dans la Fiche 1.

Pouvez-vous à présent faire une synthèse en 10 à 20 lignes des différences que vous constatez entre ce que le Guide considère comme souhaitable et ce que vous, vous considérez comme souhaitable.*

Eventuellement, cherchez à comprendre (et à exposer en quelques lignes) les raisons des différences... Y compris en regardant à nouveau la diapositive « *Quels fondements pour les politiques linguistiques pour l'Europe ?* ». Peut-être n'aviez vous pas les mêmes principes de départ ?

Interrogez-vous franchement sur ce que vous pensez des propositions du Guide... Si vous travaillez à plusieurs, échangez à ce sujet !

* Utilisez pour cela le support que vous désirez. Il n'y a pas de fiche prévue.



Le Guide et mes textes nationaux et manuels (activités facultatives)

Prolongement facultatif

1. Questions

Qu'en est-il de vos textes officiels nationaux (curricula, programmes, instructions ...) ? Sont-ils plus proches de votre conception du souhaitable que de celle du Guide ?

Et vos manuels scolaires ? (Même question.) Que disent-ils explicitement sur ces questions ? Que disent-ils implicitement (par les contenus et les activités qu'ils proposent) ?

Dans quelle mesure les différences que vous pourrez constater entre ces textes et ces manuels d'une part et les positions du Guide d'autre part peuvent-elles s'expliquer par des spécificités nationales (ou régionales) ? Par des traditions didactiques ? Par autre chose ... ?

Dans quelle mesure vos propres représentations de ce qui est souhaitable sont-elles influencées par les textes officiels nationaux et les manuels scolaires ? (Question dérangeante ?)

Le Guide et mes textes nationaux et manuels (activités facultatives)

Prolongement facultatif 2. Modalités de travail

Bien évidemment, il vous faut (re)lire ces textes et regarder (à nouveau) ces manuels en ayant bien en tête ce que vous avez écrit dans les fiches 1 et 2 et la synthèse de 10 à 20 lignes que vous avez faite ensuite.

Un travail collectif est très souhaitable: vous pouvez vous répartir les lectures... et surtout, discuter !!!

Consignez vos réflexions / celles de votre groupe sur la fiche 3 (fichier *Fiche_3_Programmes&Manuels.doc*)

Si vous entreprenez ces activités, nous vous souhaitons des réflexions fructueuses. Elles vous permettront sans doute de mieux comprendre encore les enjeux éducatifs liés aux langues, ainsi que les raisons pour lesquelles vous pensez... ce que vous pensez !

Bon travail !



Quittons un peu le rêve...

Quelles que soient les différences entre ce qui est souhaitable pour vous et ce qui l'est pour le Guide, il faut maintenant quitter quelques instants le domaine du rêve (le souhaitable)... pour celui de la réalité (ce qui est vraiment).

Nous reviendrons ensuite au rêve, pour une comparaison rêve – réalité.

Nous constaterons sans aucun doute des écarts entre ces deux pôles (sinon, le rêve serait la réalité, et plus rien ne serait à souhaiter !).

Nous nous interrogerons sur l'origine possible de ces écarts et les moyens de les surmonter (au moins un peu !).

La réalité...

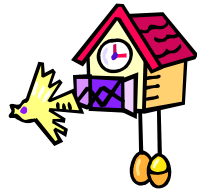
- ... telle que vous la vivez et l'écart avec ce que souhaite le Conseil de l'Europe
- Réduire l'écart entre le rêve et la réalité ?

Réalité, écart avec les souhaits du CE – Réduire cet écart ?

Réalité et écart

Vous allez d'abord chercher à dire en quoi la réalité de l'enseignement dans votre pays correspond – ou ne correspond pas – à ce qui est souhaitable selon le Conseil de l'Europe

Pour cela, vous allez utiliser la fiche 4 (fichier *Fiche_4_Réalité&Guide.doc*)



Réalité, écart avec les souhaits du CE – Réduire cet écart ?

Raisons de l'écart et chemin pour le réduire

Il y a sans doute plein de raisons (limites horaires, programmes, examens, nombre d'élèves par classe, représentations des acteurs...) qui expliquent cet écart. Nous n'aurons pas le temps de les examiner...

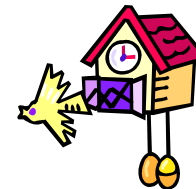
Nous nous interrogerons plutôt sur les moyens de réduire cet écart.

Nous avons la prétention d'affirmer que les approches plurielles et le CARAP pourraient contribuer à combler cet écart.

Mais personne n'est obligé de partager ce point de vue !

Lisez les extraits de l'introduction du CARAP qui se trouvent sur la fiche 5 (fichier *Fiche_5_Réalité&Guide.doc*).

Discutez en et écrivez, en une dizaine de lignes maximum, ce que vous en pensez.



Bibliographie

Documents disponibles sur :

http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/langeduc/le_platformintro_FR.asp?

Conseil de l'Europe (2001). *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer.*

Beacco, J.-C. & Byram, M. (2007). *De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue - Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe.*

Beacco, J.-C. et al. (2010). *Guide pour le développement et la mise en œuvre de curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle.*

C'est fini !

Merci beaucoup pour votre intérêt !

Nous espérons que vous avez aimé.

Pour d'autres développements concernant le CARAP et les politiques linguistiques éducatives, voyez le document *Le CARAP – une introduction à l'usage* (chapitre 1) que vous trouverez sur le site :

<http://carap.ecml.at/Components/tabid/2668/language/fr-FR/Default.aspx>



dank u wel
gmadlobth
obrigado
спасибо
tanemirt
Ευχαριστώ
enkosi
kiitos
misaotra
有り難う
ありがとう